



Réponse des peuples au Sommet de haut niveau sur la biodiversité

Le sommet de l'ONU sur la biodiversité qui aura lieu le 30 septembre 2020 attirera l'attention du monde entier sur la crise de la biodiversité et l'urgence d'agir. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait qu'il manque de temps pour un dialogue significatif et qu'il ne garantit pas une participation adéquate de la société civile, en particulier des groupes qui sont les plus touchés par la destruction de la nature et qui jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité.

Nous dénonçons le fait qu'il n'y ait pas eu de processus démocratique permettant à la société civile de désigner des orateurs qui puissent refléter notre voix. Nous condamnons le fait que les peuples indigènes, les communautés locales, les femmes, les jeunes, les systèmes agricoles coutumiers et indigènes et les petits producteurs alimentaires ne soient pas représentés de manière adéquate par leurs organisations, alors que le Sommet accorde un rôle de premier plan à certaines des plus grandes entreprises et à certains des acteurs financiers les plus responsables de la destruction de la biodiversité.

Nous rappelons aux États qu'ils ont l'obligation de protéger la biodiversité, mais qu'ils doivent également assurer la mise en œuvre des droits de l'homme. Pour ce faire, ils doivent assurer la participation effective des personnes et des communautés en tant que titulaires de droits et veiller à ce que les États rendent compte de leurs engagements.

Nous invitons également les États à s'engager de bonne foi dans le processus d'élaboration d'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité, qui s'inspire de manière compatible de toutes les dispositions de la CDB et constitue un outil direct de mise en œuvre, non seulement d'autres objectifs volontaires choisis avec soin, mais aussi de la totalité des obligations juridiques de la CDB, sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le prochain sommet ne doit pas anticiper ce processus, mais soutenir les négociations et les accords à venir au sein de la CDB, qui est l'espace dédié des Nations unies.

Pour surmonter les profondes crises écologiques actuelles, le nouveau cadre mondial pour la biodiversité doit s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité et ouvrir la voie à un changement véritablement transformateur qui :

Repose sur les engagements que les États ont pris dans le cadre de la CDB, sur les principes fondamentaux du droit de l'environnement et selon le cadre international des droits de l'homme, et notamment sur le fait que la CDB oblige légalement ses parties à « réglementer ou gérer » « les activités qui ont ou sont susceptibles d'avoir des effets défavorables importants sur la conservation et l'utilisation durable » (1) « pour faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages » à la biodiversité « quel que soit le lieu où leurs effets se produisent », à l'intérieur ou « au-delà des limites de la juridiction nationale » « à l'intérieur ou à l'extérieur des zones protégées ». (2)

Fixe une date limite pour se débarrasser des atteintes à la biodiversité et réoriente les incitations perverses. Il est insensé de demander une augmentation des investissements dans la conservation de la biodiversité si les gouvernements continuent à investir beaucoup plus de fonds dans les subventions, les incitations fiscales et les projets d'infrastructure et autres qui nuisent à la biodiversité.

De plus, la consommation et la production non durables actuelles, qui sont une cause majeure de la perte de biodiversité, ne peuvent pas être traitées par des approches volontaires. Ce qui est requis est un changement systémique comprenant des mesures politiques fortes soutenues par les mesures réglementaires nécessaires.

Ce changement doit être centré sur une approche solide basée sur les droits humains qui protège, respecte et met en œuvre tous les droits de l'homme, en particulier les droits des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des paysans et autres petits producteurs alimentaires ; met en œuvre le droit à un environnement sain ; reconnaît les droits de la Terre Mère à exister et à s'épanouir dans la diversité et reconnaît l'écocide comme un crime international.

Il crée des conditions favorables et réduit les obstacles à la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire, de l'agro-écologie, de l'agriculture et de la pêche familiales, ainsi que des initiatives locales à petite échelle, de manière à renforcer également la biodiversité agricole inhérente aux semences paysannes, aux races de bétail et aux pêcheries locales.

Il comprend un suivi approprié et efficace basé sur l'ensemble des obligations de la CDB, des systèmes d'examen et de responsabilité fondés sur les droits, harmonisés au niveau de la CDB, prenant en compte les capacités des pays en développement et leur apportant le soutien dont ils peuvent avoir besoin, afin de s'assurer que la mise en œuvre est efficace pour prévenir l'escalade de la perte et de la dégradation de la biodiversité mondiale. Ces systèmes de surveillance comprennent également un examen critique par des acteurs d'intérêt public non étatiques et incluent la mise en œuvre de l'article 20 de la CDB. (3)

Nous avons essayé toutes les approches fondées sur le marché et les approches volontaires depuis Rio et les preuves d'échec s'accumulent. Le temps est venu de procéder à des investissements publics importants qui peuvent être générés par la redistribution des richesses par des moyens éprouvés - les impôts et le paiement des dettes écologiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de répéter les erreurs du passé :

Ne faire qu'augmenter par des objectifs généraux les zones protégées n'arrêtera pas la perte de biodiversité. Jusqu'à présent, les zones protégées n'ont pas empêché l'accélération de la perte de biodiversité, mais ont plutôt canalisé l'augmentation globale de la dégradation de la biodiversité. Les zones protégées ont souvent été mal conçues et mal gérées, en fonction des priorités de financement opportuniste, de la valeur des relations publiques et d'une gouvernance descendante qui a nui aux communautés locales et violé les droits de l'homme plutôt que de promouvoir l'équité. Leur valeur a encore été sapée, comme nous l'avons vu avec la croissance exponentielle de l'exploitation et de l'extraction qui se produisent en parallèle.

Il est de plus en plus évident que les territoires autochtones et les terres et forêts gérées par les communautés permettent une conservation plus efficace de la biodiversité que les zones protégées. Toute action en faveur de la biodiversité, y compris le cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020, doit donc placer les populations autochtones, les communautés locales, les femmes, les agriculteurs et les petits exploitants agricoles autochtones au premier plan des efforts futurs de conservation de la biodiversité. À l'heure actuelle, il n'offre même pas un niveau minimal de protection de leurs droits.

Le concept de solutions basées sur la nature reste inexploré dans le contexte de la CDB et pourrait compromettre l'approche écosystémique de la CDB, établie de longue date, pour protéger et conserver la biodiversité. Ce battage médiatique autour des solutions basées sur la nature est utilisé entre autres par les émetteurs de combustibles fossiles pour compenser leurs émissions et donc continuer à émettre.

Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un risque majeur - les zoonoses et les futures pandémies - dans la politique de biodiversité pour la prochaine décennie. En négligeant le principe « Une santé, un bien-être », c'est-à-dire les liens entre la santé et le bien-être des êtres humains et la santé et le bien-être des plantes, des animaux et des écosystèmes, la version actuelle du GBF ne permet pas de faire face au risque imminent de futures épidémies de zoonoses. Nous devons éliminer les pratiques qui menacent la santé et le bien-être de la vie sur Terre dans sa diversité, et passer à des modes de consommation plus sains et plus durables.

Le monde traverse de multiples crises qui menacent notre survie. La perte de biodiversité est intrinsèquement liée à la crise climatique et à la pandémie actuelle ainsi qu'à des inégalités inacceptables, qui sont à leur tour le produit d'un système de production et de consommation prédateur basé sur l'extraction et l'exploitation, entraînant la destruction des systèmes de maintien de la vie.

Les technologies nouvelles et émergentes telles que la biologie synthétique et l'édition du génome - y compris la libération d'organismes génétiquement modifiés contenant des gènes modifiés - ne sont pas des « solutions » mais peuvent aggraver nos crises actuelles.

Nous devons être sur la bonne voie pour atteindre l'harmonie avec la nature d'ici 2050. La planète ne peut être préservée que « par un changement de paradigme, d'une société centrée sur l'homme à un écosystème mondial centré sur la Terre » et les Nations unies doivent « être le champion du non-anthropocentrisme et une voix au nom du monde naturel, et jouer un rôle de premier plan pour une transition mondiale centrée sur la Terre au XXIe siècle, dans laquelle la vie de toutes les espèces humaines et non humaines est importante ». (4)

Nous ne pouvons pas attendre d'autres rapports faisant état de ce qui est déjà évident et bien connu, à savoir la vitesse alarmante de la destruction de la biodiversité et notre incapacité à prendre des mesures. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une action courageuse pour transformer les systèmes économiques et les modèles de développement une fois pour toutes.

Notes et références

1. Articles 7 (c) et 8 (l) de la CDB **2.** Articles 3, 4 (b) et 8 (c) de la CBD **3.** Le document de Do's and Dont contenant des éléments plus détaillés des positions de la société civile **4.** A/75/266

Organisations / réseaux / groupes signataires dans le monde (139 au total):

Third World Network
Global Forest Coalition
FIAN international
World Animal Network
Survival International
Natural Justice
New Wind Association - Finland
EcoNexus
Japan Civil Network for the United Nations Decade on
Biodiversity
Community And Family Aid Foundation-Ghana
Centar za životnu sredinu/ Friends of the Earth Bosnia and
Herzegovina
Green stewardship international, Ghana
Corporate Europe Observatory
Green Finance Observatory
Sri Lanka Nature Group
FIAN Sri Lanka
Environment Conservation Trust - Sri Lanka
Lanka Organic Agriculture Movement
Reacción Climática - Bolivia
FIAN Belgium
Blue Ridge Impact Consulting, North Carolina, USA
Agora Association-Turkey
CHIRAPAQ, Centro de Culturas Indígenas del Perú
ECMIA (Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las
Américas)
Society for International Development (SID)
Observatorio Plurinacional de Salares Andinos, Chile
Indigenous Environmental Network
Indigenous Knowledge and Peoples Network, Society for
Wetland Biodiversity Conservation Nepal, Federation of Kirant
Indigenous Associations Nepal
Food Security Network- KHANI, Bangladesh
Participatory Research Action Network- PRAN, Bangladesh
Association Actions Sans Frontières Madagascar
National Adivasi Alliance India
Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement
Paysan
Human Rights Concern - Eritrea (HRCE)
Earth Law Center
Armenian Women For Health And Healthy Environment
Attac France
FIAN Colombia
Karuna Mission Social Solidarity-Loikaw (KMS-Loikaw),
African Volunteers Association, Uganda
FIAN Sweden
The Development Institute
Food Sovereignty Ghana
Pa-O Youth Organization (PYO)
Burma Environmental Working Group (BEWG)

Women Acting Together for Change (WATCH), Nepal
African Centre for Biodiversity, (South Africa)
Eastern and Southern Africa Small scale farmers Forum
(ESAFF) Morogoro Tanzania
Navdanya International
Emmaus Aurinkotehdas ry
Zambia Alliance for Agroecology and Biodiversity (ZAAB)
EASUN Center for Organizational Learning Fundación
Patagonia Natural
Fundación Patagonia Natural, ONG
Asociación Ambiente y Sociedad - Colombia
Defensa de los mares al sur del mundo - Chiloé+Patagonia
(Chile)
Fundación Biodiversidad Argentina - Argentina
Health of Mother Earth Organisation (HOMEF),
Aliados por Mérida - México
Action for Sustainable Development
Pivot Point, A Nonprofit Corporation (USA)
Nature Tropicale ONG - Benin
Association Nodde Nooto (A2N) Niger
Amis de l'Afrique Francophone- Bénin (AMAF-Benin), Benin
Afar Pastoralist Development Association, Ethiopia
Partners for the Land & Agricultural Needs of Traditional Peoples
(PLANT)
Casa Río Lab, Argentina
Rainforest Foundation UK
Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP),
Kalpavriksh, India

Palestine Institute for Biodiversity and Sustainability
(PalestineNature.org)
Australian Rainforest Conservation Society
AbibiNsroma Foundation
Federation of Community Forestry Users, Nepal (FECOFUN)
Alliance for Empowering Rural Communities (AERC-Ghana)
Avaaz
Al-Haq - Palestine (www.alhaq.org)
FAPD: Fédération des AgroPasteurs de Diender -Sénégal
Southern African Rural Women's Assembly -
Trust for Community Reach and Education (TCOE) South Africa
Biowatch South Africa
Fundación Ambiente y Recursos Naturales (FARN) - Argentina
ETC Group
WildOceans, South Africa
African Wildlife Foundation (AWF)
Pesticide Action Network North America (PANNA)
CoopeSolidar R.L
Zambia CBNRM Forum, Zambia
Washington Biotechnology Action Council (WashBAC, Seattle)
Marche MONDIALE DES FEMMES TUNISIE
Centro Ecosocial Latinoamericano
Alianza Nativa de Chile
Pederasyon sa Nagkahugpong mga Mag-uuma nga Nanalipud
ug Nagpasig-uli sa Kinaiyahan Inc. (PENAGMANNAK Inc.)
Brighter Green (USA)
Population Matters
VRIKSHAMITRA(Friends of Tree) INDIA

Tebtebba (Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education)
Asia Indigenous Women's Network
ICCA Consortium
MARUAH, Singapore
Sahodaya Trust, Gaya, India
African Conservation Centre (ACC), Kenya
World Initiative for the Nature, (WIN), Burundi
Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean (CORDIO, East Africa)
Climate Action Network Tanzania
Coalition Nationale de Plaidoyer Environnemental (CNPE Madagascar)
Namibian Association of CBNRM Support Organisations (NACSO) Namibia
Community Leadership Network CLN (Southern Africa)
Public Association "Dignity", Kazakhstan
Hawai'i Institute for Human Rights
Pesticide Action Network UK
Kasisi Agricultural Training Centre, Zambia
Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Germany)
Pesticide Action Network Asia Pacific (PANAP)
Inyanda National Land Movement - South Africa
Pesticide Action Network Europe
POINT (Promotion of Indigenous and Nature Together) www.pointmyanmar.org
Community Resource Centre Foundation (CRC) - Thailand
Tanzania Alliance for Biodiversity
Pesticide Action Nexus Association (PAN-Ethiopia)

BirdWatch Zambia, Zambia
Center for Research and Documentation Chile-Latin America (FDCL / Germany)
Organisation Béninoise pour la Promotion de l'agriculture Biologique (OBEPAB)
Coorg Organisation for Rural Development Karnataka India
Africa Center For Energy and Environmental Sustainability (ACEES)
Jeunes Volontaires pour l'Environnement au Niger
Pesticide Action Network India (PAN India)
Pesticide Action Network Africa (PAN Afrique/Africa)
Pesticide Action Network International (PAN International)
Pesticide Action Network Aotearoa New Zealand (PANANZ)
La Red de Acción en Plaguicidas y sus Alternativas de América Latina (RAP-AL)/ PAN Latin America www.Rap-al.org
Centro de Estudios sobre Tecnologías Apropriadas de la Argentina (CETAAR)
RAP-AL Uruguay (Red de Acción en Plaguicidas y sus Alternativas de América Latina - Uruguay)
Red de Acción en Plaguicidas y sus Alternativas en México (RAPAM) - PAN México
Red de Acción en Plaguicidas de Chile (RAP-Chile) - PAN Chile
Centro Internazionale Crocevia
Caritas Zambia
Friends of the Earth International
COECOCEIBA - Amigos de la Tierra Costa Rica
Amigos de la Tierra América Latina y el Caribe - ATALC